

Les échos du petit lapin blanc

Bulletin municipal d'information de Vignacourt

Janvier 2020

▪ Mot du Maire

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne et heureuse année 2020.

Nous serons heureux de vous accueillir le **Vendredi 17 janvier 2020 à 19 h** à la salle des fêtes pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Avec toute ma sympathie.
Stéphane DUCROTOY

▪ Décembre en images



Spectacle de Noël pour les enfants du groupe scolaire



Passage du Père Noël à l'école maternelle



Marché de Noël

■ Election

VOS DATES CLÉS

7 DATE LIMITE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES **février 2020**

15 et 22 1^{ER} ET 2^D TOURS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES **mars 2020**

ÉLECTIONS MUNICIPALES 15 ET 22 MARS 2020

JE M'INSCRIS SUR LES LISTES ÉLECTORALES AVANT LE 7 FÉVRIER 2020

PAR INTERNET www.demarches.interieur.gouv.fr

PAR COURRIER À votre mairie

EN MAIRIE En personne ou en mandant un tiers

ÉLECTIONS MUNICIPALES 15 ET 22 MARS 2020

ÊTES-VOUS BIEN INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

POUR LE SAVOIR :

- 1/ Rendez-vous sur www.demarches.interieur.gouv.fr, rubrique « Élections » sur le service en ligne « Interroger sa situation électorale »
- 2/ Renseignez la commune où vous pensez être inscrit ainsi que vos informations personnelles (nom de naissance, tous vos prénoms, date de naissance)
- 3/ Vous obtiendrez ainsi la confirmation de votre inscription dans cette commune.
- 4/ Si ce n'est pas le cas, et que vous découvrez que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous pouvez :
- contacter votre mairie
- vous inscrire jusqu'au 7 février 2020 sur www.demarches.interieur.gouv.fr, rubrique « élections »

ÉLECTIONS MUNICIPALES 15 ET 22 MARS 2020

POUR S'INSCRIRE AVANT LE 7 FÉVRIER 2020, UNE PIÈCE D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF D'ATTACHE AVEC LA COMMUNE SONT OBLIGATOIRES

JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ

Seuls la carte nationale d'identité et le passeport permettent de justifier simultanément de son identité et de sa nationalité.

À défaut, vous devez fournir :

- Une pièce justifiant de votre identité (carte vitale, permis de conduire...)
- Une pièce justifiant de votre nationalité (acte de naissance de moins de trois mois, certificat de nationalité, décret de naturalisation...)

JUSTIFICATIF D'ATTACHE AVEC LA COMMUNE

- S'il s'agit de votre domicile : un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- S'il s'agit du domicile de vos parents, si vous avez moins de 26 ans : un document attestant du lien de filiation et un justificatif de domicile du parent de moins de 3 mois
- Si vous êtes seulement contribuable dans la commune : les avis d'imposition de 2018 et 2019
- Si vous êtes gérant ou associé unique ou majoritaire d'une société payant ses impôts locaux dans la commune :
- une preuve de qualité de gérant depuis deux ans
- une preuve de l'inscription de la société au rôle de la commune

ÉLECTIONS MUNICIPALES 15 ET 22 MARS 2020

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR | @Place_Beauvau | @ministere_interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

■ Recensement



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'état au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2019. Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre mairie ou vous rendre sur www.le-recensement-et-moi.fr



Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, SIMPLE ET UTILE À TOUS

www.le-recensement-et-moi.fr



& votre commune

▪ Enquête publique

Une consultation publique sera organisée du 15 janvier au 12 février 2020 concernant le projet d'usine de méthanisation de la SARL AGRI BIO ENERGIES à Mouflers.

Le dossier et le registre de consultation seront disponibles en Mairie de Mouflers. Les observations pourront également être transmises par écrit à la Préfecture de la Somme. Plus d'informations sur le site de la Préfecture de la Somme : <http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement>.

▪ Vie associative

TÉLÉTHON 2019

Résultats de la manifestation de VIGNACOURT : La Somme de 7313€ a été reversée.
Un grand MERCI A TOUS pour votre générosité
L'équipe du TÉLÉTHON

ATOUTAGE

L'association ATOUTAGE vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2020, bonheur et santé à vous et vos proches.

Son **Assemblée Générale** se tiendra le **mardi 4 février à 16h** à la salle des fêtes, venez nombreux. A cette occasion, vous aurez l'opportunité de connaître les nombreux projets de sorties et d'animations dans le village pour l'année 2020

Elle vous propose, le **samedi 8 février à 20h30**, à la salle des fêtes, une pièce de théâtre « MA BELLE MERE EST GIVREE », tarif : 9 euros, vous pouvez réserver vos places le mardi après-midi de 14 h à 17 h ou par téléphone au 06 71 53 72 08.

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Assemblée Générale ordinaire le **Samedi 25 janvier 2020 à 9h** à la maison des associations. Tous les membres de l'association vous présentent pour 2020 ainsi qu'à votre famille et vos proches, leurs vœux les plus sincères de bonne année, de bonne santé et de réussite dans vos projets.

SOUTIEN A L'AUSTRALIE

Vignarun vous donne rendez-vous **Samedi 18 janvier 2020 à 15 heures à la Salle Polyvalente** pour participer à une course ou une marche en soutien à l'Australie. Participation de 5 € qui sera reversée à une association australienne.

▪ Médiathèque

A compter du 1^{er} janvier 2020, Doria LENOIR prendra la direction de la Médiathèque, en remplacement de Nathalie BEAUCOURT, qui part à la Communauté de Communes Nièvre et Somme pour assurer la coordination du réseau

intercommunal des médiathèques. Nous leur adressons tous nos vœux de réussite dans leurs nouvelles fonctions.

▪ Communauté de communes du Val de Nièvre et Somme

La Communauté de Communes Nièvre et Somme propose un **STAGE DE THÉÂTRE** pour les adolescents de 13 à 17 ans du territoire Nièvre et Somme.

Du lundi 24 au vendredi 28 février 2020
(2^{ème} semaine des vacances scolaires)

De 10h00 à 17h00

Dans les locaux de l'école de musique intercommunale (58 chemin de la cavée, 80650 Vignacourt)

Présentation Publique

Le vendredi 28 février à 18h30

Intervenants :

- Karine DEDEURWAERDER, comédienne, chanteuse, metteuse en scène et directrice de la Compagnie les gOsses

- Alexis TRIPIER, comédien et directeur de la Compagnie Issue de Secours

Stage gratuit sur réservation au 03.22.39.40.48 ou h.parent@nievresomme.fr

Présence indispensable pendant toute la durée du stage

Prévoir un pique-nique pour le midi (boissons et grignotis pris en charge par la Communauté de Communes Nièvre et Somme)

▪ Agenda

Vendredi 17 janvier	Vœux du Maire à 19h à la salle des fêtes
Samedi 25 janvier	10h. Assemblée Générale du Souvenir Français à la salle des fêtes de Belloy-sur-Somme

▪ Etat Civil

Décès

Monice SAINT-YVES épouse HUMEZ, le 10 décembre

Alain HUMEZ, le 12 décembre

Naissance

Léon BUDIN, le 11 décembre

Nael RIGAUX, le 22 décembre

Mairie et Agence Postale Communale

Lundi, mercredi et jeudi : 8h30–12h

Mardi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h

Vendredi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h

Tél Mairie : 03 22 39 44 00

Site : www.vignacourt.fr

Mail : mairie@vignacourt.fr

Centre d'interprétation

VIGNACOURT 14/18

Fermé en Décembre et Janvier

Médiathèque

Mardi 14h-19h

Mercredi 10h-12h et 14h-18h

Jeudi et Vendredi 14h-18h

Samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00